

COMMUNIQUÉ

Appui financier du Fonds municipal vert de la FCM à 12 municipalités du Manitoba pour l'élaboration de plans d'action sur les changements climatiques

Le 16 mars 2011, Thompson, Man. – Hans Cunningham, président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et directeur du District régional de Central Kootenay (Colombie-Britannique), et Christian Paradis, ministre des Ressources naturelles, ont annoncé aujourd'hui une subvention du Fonds municipal vert^{MC} (FMV) à 12 municipalités du Manitoba. Le financement de 112 000 \$ servira à l'élaboration de plans d'action sur les changements climatiques.

« Le Fonds municipal vert de la FCM offre tout un éventail de ressources et de services conçus expressément pour répondre aux besoins des gouvernements municipaux en matière de développement durable, a dit M. Cunningham. Le financement et le savoir-faire assurés par le Fonds permettent de soutenir le développement de collectivités plus durables sur le plan environnemental, social et économique. »

« Le gouvernement du Canada aide les municipalités de tous les coins du pays à assainir leur environnement, comme elles s'en sont fixé l'objectif, par l'entremise du Fonds municipal vert, a dit le ministre Paradis. Le financement annoncé aujourd'hui est un autre exemple des moyens pris par notre gouvernement, en partenariat avec la FCM, pour aider les collectivités, dont ces collectivités du Manitoba, à assurer un avenir plus vert à nos citoyens. »

Les 12 municipalités du Manitoba – les villes de Thompson, Brandon, Winkler, Morden et Virden; les villages de St. Pierre-Jolys et Notre Dame de Lourdes; et les municipalités rurales de Taché, De Salaberry, St. Laurent, Stanley et Thompson – ont établi un partenariat par l'entremise de l'Association of Manitoba Municipalities (AMM), avec à sa tête la Ville de Thompson, pour mener à bien le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC), qui comporte cinq étapes.

Appuyée par le programme manitobain Community-Led Emissions Reduction (CLER), la demande de l'AMM aidera les municipalités participantes à poursuivre leur travail dans le cadre de PPC. Chaque municipalité a déjà franchi les étapes 1 et 2 : préparation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre pour l'année de référence 2003 et engagement à réduire ses émissions de 20 p. 100 par rapport aux niveaux de 2003 d'ici 2012.

Les municipalités participantes bénéficieront d'avis éclairés, d'une formation, de solutions et d'un soutien, tandis que des comités consultatifs locaux veilleront à ce que les plans de PPC soient axés sur le développement durable et reliés aux plans municipaux pertinents déjà en place. Les projets et activités seront variés, depuis de grands projets d'immobilisations jusqu'à des changements aux règlements, en passant par la promotion d'un comportement écologique.

Grâce aux enseignements tirés, l'AMM et la Province du Manitoba pourront aider d'autres municipalités à intégrer le développement durable à leur planification à long terme. Par ailleurs, cette approche de collaboration exceptionnelle servira de modèle à d'autres petites municipalités canadiennes qui n'ont pas les ressources pour élaborer seules des plans d'action ciblés et détaillés.

« L'AMM se réjouit d'être partenaire dans une initiative visant à aider non seulement ces 12 municipalités mais peut-être aussi des dizaines d'autres à intégrer des plans d'action sur les changements climatiques dans leur développement communautaire général, explique Doug Dobrowolski, président de l'AMM. Grâce au Fonds municipal vert, les municipalités du Manitoba peuvent devenir des chefs de file du développement durable et présenter à leur tour leurs pratiques exemplaires à d'autres collectivités. »

Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de 550 millions de dollars afin d'établir le Fonds municipal vert^{MC}. Le Fonds appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé afin d'atteindre des normes supérieures de qualité de l'air, de l'eau, du sol et de protection du climat.

La FCM est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Elle encourage l'aménagement de collectivités durables pour l'amélioration de la qualité de vie, en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables.

– 30 –

Renseignements

Association of Manitoba Municipalities

Lynne Bereza
Coordinatrice des communications
Tél. : 204-856-2366
Courriel : lbereza@amm.mb.ca
www.amm.mb.ca

Fonds municipal vert de la FCM

Maurice Gingues
Agent des relations avec les médias
Fonds municipal vert
Fédération canadienne des municipalités
Tél. : 613-907-6399
Télé. : 613-244-1515
Courriel : mgingues@fcm.ca
www.fcm.ca/fmv

Ressources naturelles Canada

Richard Walker
Directeur des communications
Cabinet du ministre
Ressources naturelles Canada
Tél. : 613-996-2007

Relations avec les médias
Ressources naturelles Canada

Tél. : 613-992-4447